

Mesures sanitaires – Le Grand Conseil renonce au pass sanitaire, mais pas à jamais

Eric Budry

3-4 minutes

Le député Vincent Subilia espérait la normalisation des travaux parlementaires. La base légale manque.



Publié: 25.09.2021, 09h14



Diego Esteban, le président du Grand Conseil, et le bureau ont

préféré en rester aux mesures actuelles.

PIERRE ALBOUY

Le député PLR Vincent Subilia a interpellé par deux fois le bureau du Grand Conseil afin qu'il examine la possibilité d'introduire le système du certificat Covid pour les travaux parlementaires en plénière et dans les commissions, à l'instar de ce qui a été mis en place à l'Université et dans les Hautes écoles. Il n'est peut-être pas le seul élu à avoir agi ainsi car le désir de pouvoir débattre sans masque est partagé. Mais pour l'instant, la réponse est négative.

«J'ai agi comme député, mais également en tant que président de la Commission des affaires communales, régionales et internationales, explique celui qui est également directeur de la Chambre de commerce. La commission siège dans des locaux assez exigus à l'Hôtel de Ville. J'ai introduit une règle basée sur la confiance qui autorise ceux qui sont vaccinés, guéris ou testés d'enlever le masque. Autant que faire se peut, et en s'entourant de précautions, je suis très favorable aux échanges en présentiel tels que nous les pratiquions avant l'arrivée de la pandémie. Le système du certificat Covid est une manière de revenir à une certaine normalité.»

Trop coûteux?

Le bureau s'est réuni jeudi pour examiner la question, mais a tranché négativement. Le président Diego Esteban, les élus qui le secondent et le secrétariat du Grand Conseil estiment notamment que «l'exigence du certificat imposerait la mise en place coûteuse et compliquée d'un dispositif de test».

«Selon les dispositions de l'ordonnance fédérale sur le Covid, le certificat Covid n'est pas exigé pour les activités des parlements

cantonaux, écrit encore le bureau dans un communiqué diffusé vendredi. S'agissant d'une norme de droit fédéral, la question de la marge de manœuvre au niveau cantonal reste posée.»

Évolution à suivre

Le dossier n'est toutefois pas définitivement bouclé, puisque le bureau se réserve la possibilité de modifier les mesures en place selon l'évolution de la situation sanitaire. Le plan de protection actuelle continuera d'être appliqué. Il prévoit notamment le port du masque en plénière sauf pour l'orateur ou l'oratrice qui a la parole, ainsi, naturellement, que le recours au gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains. Les séances ne sont pas accessibles au public.

«J'ai introduit une règle basée sur la confiance qui autorise ceux qui sont vaccinés, guéris ou testés d'enlever le masque.»

Vincent Subilia, député PLR et président de la Commission des affaires communales, régionales et internationales

Si jusque-là, l'Assemblée fédérale et plusieurs parlements cantonaux ont également renoncé faute de base légale, les choses sont en passe de changer. Le Conseil fédéral a en effet annoncé vendredi qu'il était favorable à la mesure. Le Conseil des États se prononcera lundi sur une modification en ce sens de la loi sur le Parlement, le National mardi.

Publié: 25.09.2021, 09h14.

-